

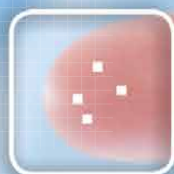
SPÉCIFICATIONS

TRI ET CONDITIONNEMENT

PRISE EN CHARGE

ACCEPTATION

BONNES PRATIQUES





Sommaire

P. 3 Édito

P. 4 Vos attentes, nos offres

P. 6 Planning des formations

DÉTAIL DES FORMATIONS

P. 8 Comprendre les fondamentaux de la gestion des déchets radioactifs en France

P.9 Découvrir et comprendre l'origine des spécifications et des processus d'agrément et d'acceptation pour le stockage des déchets radioactifs

P.10 Produire des colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) conformes aux spécifications d'acceptation

P.11 Produire des colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA) conformes aux spécifications d'acceptation

P.12 Réussir une demande d'agrément et d'acceptation en stockage de colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC)

P.13 Réussir une demande d'acceptation en stockage de colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA)

P.14 Maîtriser l'ensemble de la chaîne de prise en charge des déchets TFA et FMA-VC

P.15 Réussir la prise en charge de vos déchets radioactifs

P.16 Calendrier

P.18 Les formations sur mesure et intra entreprise

P.19 Bulletin d'inscription

P.21 Conditions générales de vente

P.22 Plans d'accès



Édito

Nos formations ont pour objectif de vous faire bénéficier du savoir-faire et de l'expertise développés par l'Andra depuis plus de 25 ans en matière de gestion des déchets radioactifs.

Tous nos formateurs travaillent à l'Agence. Chaque jour, ils ont à traiter des cas pratiques de prise en charge de déchets radioactifs, qu'il s'agisse de prise en charge standard ou de solutions spécifiques à développer. Leurs champs de compétences couvrent l'ensemble des domaines d'activité liés à l'acceptation, la caractérisation, le contrôle et la prise en charge des déchets radioactifs sur nos installations.

En 2018, le programme de nos formations a été adapté (durée et coûts associés) pour prendre en compte le retour d'expérience des années précédentes. Nous avons également souhaité cette année organiser le plus possible de formations sur nos centres de stockage dans l'Aube. Les formateurs peuvent ainsi plus facilement rendre concrets leurs enseignements par des visites techniques des installations de l'Andra.

Nous sommes également à votre écoute pour concevoir des formations sur-mesure adaptées à vos spécificités. Ces formations peuvent être organisées à l'Andra mais aussi dans vos locaux, pour être au plus près de vos problématiques.

Bonne formation à tous !

Patrice TORRES
*Directeur des opérations industrielles
Directeur des centres industriels
de l'Andra dans l'Aube*



Vos attentes, nos offres

Vous êtes impliqués dans la gestion des déchets radioactifs sur une installation nucléaire, un chantier de démantèlement, un hôpital ou un laboratoire de recherche,

■ **Vous** êtes opérateur, technicien, ingénieur en charge de la gestion opérationnelle de déchets radioactifs,

■ **Vous** êtes en charge du processus d'agrément et d'acceptation de colis de déchets radioactifs,

■ **Vous** êtes chef d'établissement, chef d'installation ou manager,

■ **Vous** appartenez à une collectivité, à un service public,

Découvrez nos gammes de formations

LES FORMATIONS « **INITIATION** », pour acquérir une vision d'ensemble de la gestion des déchets radioactifs en France, ou pour découvrir et comprendre les processus de prise en charge des déchets.

LES FORMATIONS « **SPÉCIALISÉES** », pour acquérir les savoir-faire nécessaires pour produire des colis TFA ou FMA-VC conformes aux spécifications de l'Andra ou pour maîtriser toutes les étapes nécessaires à l'obtention d'un agrément TFA ou FMA-VC.

LA FORMATION « **ÉLARGIE** », pour maîtriser l'ensemble des processus de prise en charge des déchets radioactifs, de l'agrément jusqu'à la prise en charge de colis conformes.

LA FORMATION « **GUIDE D'ENLÈVEMENT** », dédiée aux producteurs de déchets non électronucléaires, détenteurs d'objets radioactifs, collectivités, services d'interventions et aux acteurs de la gestion de déchets conventionnels.

LES FORMATIONS SUR MESURE ET INTRA ENTREPRISE, adaptées à vos besoins.

Quelques exemples de parcours de formations

1.

Vous êtes technicien, opérateur... en charge de la gestion de déchets TFA :

Initiation
AF1.1.1 et 1.1.2
Pages 6 et/ou 7

Spécialisée
spécifications
TFA
AF2.1.2
Page 9

Elargie
AF3.1.1
Page 12

2.

Vous êtes ingénieur, technicien... en charge des agréments FMA-VC :

Initiation
AF1.1.1 et 1.1.2
Pages 6 et/ou 7

Spécialisée
agréments
FMA-VC
AF2.2.2
Page 10

Elargie
AF3.1.1
Page 12

3.

Vous êtes chef d'installation, chef d'établissement, chef de service :

Initiation
AF1.1.1 et 1.1.2
Pages 6 et/ou 7

Elargie
AF3.1.1
Page 12

Vos témoignages

■ **Sylvain BARBOT**, préparateur référent déchet radiologiques du CNPE de Civaux :

« Sur les CNPE, les opérations de collecte, tri et conditionnement des déchets sont souvent réalisées par un partenaire externe. Certaines contraintes, ou limites de prise en charge de déchets particuliers ne sont parfois pas évidentes à comprendre (limitation surface d'aluminium, absence d'eau dans colis, épaisseur de confinement à respecter,...). Pourtant, chaque exigence a souvent une origine en rapport avec les règles de sûreté de stockage ou d'exploitation des sites Andra.

Le stage AF2.2.2 réalisé sur les centres de stockage de l'Aube permet de recueillir une multitude d'informations sur le sujet, et les formateurs (qui sont aussi des exploitant d'INB) sont de bons conseils. »

■ **Nicolas BRISSON**, adjoint au chef du LER-Nord – IRSN :

« Nous avons sollicité l'Andra pour mettre en place pour l'ensemble de l'équipe une formation sur mesure d'une journée dédiée aux modalités du guide d'enlèvement et aux filières de traitement. La journée a été organisée sur notre site de Fontenay aux Roses. Nous avons mieux compris les besoins et les exigences du guide. Elle nous a apporté un éclairage intéressant sur ce qui est demandé, à nous aider à nous poser les bonnes questions, en particulier lorsqu'il y a un doute sur un tri à réaliser. Notre laboratoire est amené à travailler régulièrement avec l'Andra. Cette formation a également permis de mettre un visage sur des noms : les échanges sont plus simples et plus agréables lorsque l'on se connaît ! »

Nos formateurs, quatorze professionnels de l'Andra.

- Experts au quotidien pour le conseil, l'instruction d'agrément, le conditionnement et le stockage de vos colis
- Formés spécialement aux techniques pédagogiques



Chloé
Ducros



Caroline
Manem



Marisa
Oliveira



Magali
Thieblemont



Vincent
Chaniolleau



Rémy
Congia



Christophe
Dumas



Fabien
Hubert



Jean-Louis
Maillard



John
Muller



Francis
Putz



Julien
Recarte



Jérôme
Robin



Gérald
Siffredi



Des temps forts

- Exercices pratiques
- Visites des installations
- Rencontres avec des professionnels en charge des déchets
- Partages d'expériences avec d'autres stagiaires

■ Rémy Congia, formateur et chargé d'affaires à l'Andra

« Pour moi, le but des formations dispensées par l'Andra est d'apporter un éclairage concret et utile à toutes les personnes qui ont à gérer des déchets radioactifs. Cet éclairage passe par des explications sur nos spécifications et conditions de prises en charge, et en particulier sur leurs origines et la façon dont elles ont été construites. Au travers des cas concrets, nous partageons notre expérience, nos conseils et bonnes pratiques pour aider nos stagiaires à construire leurs dossiers de prises en charges, qu'ils soient standards ou non. Nous comptons également sur les participants eux-mêmes pour nous faire bénéficier de leur retour d'expérience. Cela nous permet d'adapter nos formations à leurs spécificités et à leurs attentes. »



Planning des formations 2018

MARS

SPÉCIALISÉE

Produire des colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) conformes aux spécifications d'acceptation **AF2.1.1**

2 jours 13-14/03/18 Soulaines-Dhuys (10)

SPÉCIALISÉE

Produire des colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA) conformes aux spécifications d'acceptation **AF2.1.2**

2 jours 27-28/03/18 Soulaines-Dhuys (10)

MAI

SPÉCIALISÉE

Réussir une demande d'agrément et d'acceptation en stockage de colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) **AF2.2.1**

2 jours 29-30/05/18 Soulaines-Dhuys (10)

JUIN

SPÉCIALISÉE

Réussir une demande d'acceptation en stockage de colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA) **AF2.2.2**

2 jours 05-06/06/18 Soulaines-Dhuys (10)

ÉLARGIE

Maîtriser l'ensemble de la chaîne de prise en charge TFA et FMA-VC **AF3.1.1**

4 jours 12-15/06/18 Soulaines-Dhuys (10)

SEPTEMBRE

GUIDE D'ENLÈVEMENT

Réussir la prise en charge de vos déchets radioactifs **AF4.1.1**

1 jour 18/09/18 Lyon (69)

INITIATION

Comprendre les fondamentaux de la gestion des déchets radioactifs en France **AF1.1.1**

2 jours 25-26/09/18 Châtenay-Malabry (92)

OCTOBRE

INITIATION

Découvrir et comprendre l'origine des spécifications et des processus d'agrément et d'acceptation pour le stockage des déchets radioactifs **AF1.1.2**

2 jours

02-03/10/18

Soulaines-Dhuys (10)

SPÉCIALISÉE

Produire des colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) conformes aux spécifications d'acceptation **AF2.1.1**

2 jours

09-10/10/18

Soulaines-Dhuys (10)

SPÉCIALISÉE

Produire des colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA) conformes aux spécifications d'acceptation **AF2.1.2**

2 jours

16-17/10/18

Soulaines-Dhuys (10)

NOVEMBRE

SPÉCIALISÉE

Réussir une demande d'agrément et d'acceptation en stockage de colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) **AF2.2.1**

2 jours

20-21/11/18

Soulaines-Dhuys (10)

SPÉCIALISÉE

Réussir une demande d'acceptation en stockage de colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA) **AF2.2.2**

2 jours

27-28/11/18

Soulaines-Dhuys (10)

DÉCEMBRE

ÉLARGIE

Maîtriser l'ensemble de la chaîne de prise en charge TFA et FMA-VC **AF3.1.1**

4 jours

04-07/12/18

Soulaines-Dhuys (10)

GUIDE D'ENLÈVEMENT

Réussir la prise en charge de vos déchets radioactifs **AF4.1.1**

1 jour

11/12/18

Châtenay-Malabry (92)

Comprendre les fondamentaux de la gestion des déchets radioactifs en France



OBJECTIFS

Appréhender le cadre réglementaire applicable pour la gestion des déchets radioactifs en France, savoir classer les déchets radioactifs et identifier les filières de gestion correspondantes.

Acquérir une vision d'ensemble des processus de prise en charge dans les filières existantes ou à venir.



PROFIL STAGIAIRES

Techniciens, ingénieurs, managers impliqués dans la gestion des déchets radioactifs sur une installation nucléaire en exploitation ou en démantèlement, dans un laboratoire ou dans l'industrie non électronucléaire.



PRÉREQUIS

Pas de pré-requis.



CODE STAGE

AF1.1.1



DURÉE

2 jours



DATES ET LIEU

Dates : 25 et 26 septembre 2018.

Lieu : Châtenay-Malabry (92)



TARIFS

1 596 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)



Zone de regroupement des déchets non électronucléaires

PROGRAMME

■ Le contexte national et international pour la gestion des déchets radioactifs

- Enjeux, stratégie, acteurs

■ La gestion des déchets radioactifs : principes et objectifs

- Définitions, origines, classification usuelle
- Le cadre juridique et institutionnel de la gestion des déchets radioactifs en France

■ Les filières de gestion existantes

- La gestion des déchets par décroissance radioactive
- Le stockage des déchets radioactifs TFA : identifier les exigences et le processus de prise en charge
- Le stockage des déchets radioactifs FMA-VC : identifier les exigences et le processus de prise en charge
- La valorisation et le traitement des déchets radioactifs

- La collecte des déchets des producteurs non électronucléaires (hôpitaux, universités, laboratoires, collectivités, particuliers...) : identifier les exigences et le processus de prise en charge
- Cas particuliers : gestion des situations historiques, gestion des déchets à radioactivité naturelle élevée, ...

■ Les filières de gestion à venir

- La gestion des déchets FA-VL
- La gestion des déchets HA/MA-VL
- Cas particuliers : gestion des sources scellées usagées, gestion des déchets tritiés

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Remise d'un support pédagogique

Découvrir et comprendre l'origine des spécifications et des processus d'agrément et d'acceptation pour le stockage des déchets radioactifs



Déchets TFA en vrac

PROGRAMME

- Les bases de la gestion des déchets radioactifs
- Découvrir le fonctionnement des centres industriels de l'Andra dans l'Aube : aspects pratiques et opérationnels
- Appréhender les origines des spécifications applicables aux colis de déchets radioactifs FMA-VC et TFA en vue de leur stockage et les enjeux de sûreté associés
- Découvrir et comprendre les processus d'agrément et d'acceptation, de traitement et de suivi des constats et non-conformité

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Visite des centres industriels de l'Andra dans l'Aube
- Remise d'un support pédagogique



OBJECTIFS

Appréhender les exigences industrielles et réglementaires sur la qualité des colis de déchets radioactifs FMA-VC et TFA et les conséquences en terme de sûreté d'exploitation et à long terme des stockages.

Acquérir une compréhension globale des processus de prise en charge des déchets.



PROFIL STAGIAIRES

Techniciens, ingénieurs, managers impliqués dans :

- la gestion des déchets radioactifs sur une installation nucléaire et/ou sur un chantier de démantèlement ;
- l'élaboration de dossiers d'agrément et d'acceptation pour la prise en charge des déchets radioactifs en stockage.



PRÉREQUIS

Connaissances de base en radioactivité.

Connaissance des déchets.

Stage préalable conseillé :

AF1.1.1 page 8



CODE STAGE

AF1.1.2



DURÉE

2 jours



DATES ET LIEU

Dates : 2 et 3 octobre 2018.

Lieu : Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (10)



TARIFS

1 596 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)

FORMATION SPÉCIALISÉE

Produire des colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) conformes aux **spécifications d'acceptation**



Colis de déchets FMA-VC

PROGRAMME

- **Maîtriser la classification des déchets radioactifs**
- **Approfondir ses connaissances en matière de déchets radioactifs FMA-VC**
- **Comprendre le fonctionnement du Centre de stockage de l'Aube (CSA)**
 - Présentation générale du centre et du concept de stockage
 - L'atelier de traitement et de conditionnement des déchets livrés sans conditionnement définitif
 - Les ouvrages de stockage

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Exercices pratiques
- Visites techniques de l'Atelier de conditionnement des déchets (ACD)
- Illustration sur le terrain des critères d'acceptation pour les colis traités et conditionnés au CSA
- Visites techniques des ouvrages de stockage
- Illustration sur le terrain des critères d'acceptation en stockage
- Remise d'un support pédagogique



OBJECTIFS

Comprendre sur le terrain et s'approprier les critères d'acceptation en stockage pour les déchets radioactifs FMA-VC.

Acquérir les savoir-faire nécessaires pour produire des colis de déchets radioactifs FMA-VC conformes.



PROFIL STAGIAIRES

Opérateurs intervenant dans la gestion des déchets radioactifs sur une installation nucléaire et/ou sur un chantier de démantèlement.



PRÉREQUIS

*Connaissances de base en radioactivité.
Connaissance des déchets.*

Stages préalables conseillés :

AF1.1.1 page 8

AF1.1.2 page 9



CODE STAGE

AF2.1.1



DURÉE

2 jours



DATES ET LIEU

Dates : 13 et 14 mars 2018 ;
9 et 10 octobre 2018.

Lieu : Centres industriels
de l'Andra dans l'Aube (10)



TARIFS

1 596 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)

FORMATION SPÉCIALISÉE

Produire des colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA) conformes aux spécifications d'acceptation



Colis de déchets TFA

PROGRAMME

- Maîtriser la classification des déchets radioactifs
- Approfondir ses connaissances en matière de déchets radioactifs TFA
- Comprendre le fonctionnement du Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) de l'Andra dans l'Aube
 - Présentation générale du centre et du concept de stockage
 - Les bâtiments de traitement et conditionnement des déchets livrés sans conditionnement définitif
 - Les alvéoles de stockage
- Maîtriser les critères d'acceptation pour la prise en charge des déchets radioactifs TFA au Cires
 - Les déchets interdits ou acceptés avec restrictions
 - Les critères d'acceptation radiologiques et physico-chimiques
 - Le conditionnement des déchets
- Savoir étiqueter les colis de déchets et réaliser les contrôles de colis avant expédition
- Savoir renseigner les documents d'expédition
- Connaître les conséquences des non-conformités détectées sur les colis

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Exercices pratiques
- Visites techniques des bâtiments de traitement
- Illustration sur le terrain des critères d'acceptation pour les colis traités et conditionnés au Cires
- Visites techniques des alvéoles de stockage
- Illustration sur le terrain des critères d'acceptation en stockage
- Remise d'un support pédagogique



OBJECTIFS

Comprendre sur le terrain et s'approprier les critères d'acceptation en stockage pour les déchets radioactifs TFA.

Acquérir les savoir-faire nécessaires pour produire des colis de déchets radioactifs TFA conformes.



PROFIL STAGIAIRES

Opérateurs intervenant dans la gestion des déchets radioactifs sur une installation nucléaire et/ou sur un chantier de démantèlement.



PRÉREQUIS

*Connaissances de base en radioactivité.
Connaissance des déchets.*

Stages préalables conseillés :

AF1.1.1 page 8

AF1.1.2 page 9



CODE STAGE

AF2.1.2



DURÉE

2 jours



DATES ET LIEU

Dates : 27 et 28 mars 2018 ;
16 et 17 octobre 2018.

Lieu : Centres industriels
de l'Andra dans l'Aube (10)



TARIFS

*1 596 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)*

FORMATION SPÉCIALISÉE

Réussir une demande d'agrément et d'acceptation en stockage de colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC)



Ouvrage de stockage au CSA

PROGRAMME

■ Appréhender le processus d'ensemble d'agrément et d'acceptation au CSA

■ Maîtriser les étapes des demandes d'agrément et d'acceptation

- Réaliser un descriptif de projet d'agrément (DPA)
- Renseigner la matrice de conformité
- Effectuer des demandes d'acceptation particulières et des demandes de dérogation
- Construire un dossier de caractérisation (épreuves techniques, programme de caractérisation)
- Élaborer un référentiel de conformité (DP, DEA) et déterminer les dispositions techniques associées

- Effectuer une demande d'acceptation
- Recevoir une fiche d'agrément, d'acceptation
- Effectuer une révision d'agrément

■ Maîtriser la déclaration informatique des caractéristiques des colis FMA-VC

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Exercices pratiques
- Visites techniques
- Remise d'un support pédagogique



OBJECTIFS

Maîtriser toutes les étapes nécessaires à l'élaboration d'un dossier de demande d'agrément de colis de déchets radioactifs FMA-VC au Centre de stockage de l'Aube (CSA).



PROFIL STAGIAIRES

Techniciens, ingénieurs en charge des dossiers de demande d'agrément et d'acceptation de colis de déchets radioactifs FMA-VC.



PRÉREQUIS

Connaissances de base en radioactivité.
Connaissance des déchets.
Connaissance des spécifications.

Stages préalables conseillés :

AF1.1.1 page 8

AF1.1.2 page 9

AF2.1.1 page 11



CODE STAGE

AF2.2.1



DURÉE

2 jours



DATES ET LIEU

Dates : 29 et 30 mai 2018 ;
20 et 21 novembre 2018.

Lieu : Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (10)



TARIFS

1 596 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)

FORMATION SPÉCIALISÉE

Réussir une demande d'acceptation en stockage de colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA)



Alvéole de stockage au Cires

PROGRAMME

- Appréhender globalement le processus d'acceptation en stockage au Cires
- Maîtriser les étapes des demandes d'acceptation
 - Constituer un lot de colis de déchets
 - Effectuer une demande de dérogation
 - Effectuer une demande d'acceptation de pièces unitaires
 - Construire un « dossier producteur » de demande de prise en charge :
 - Renseigner le formulaire de demande d'acceptation
 - Décrire les moyens et les méthodes mis en œuvre pour répondre aux exigences des spécifications
 - Recevoir un certificat d'acceptation
- Maîtriser la déclaration informatique des caractéristiques des colis TFA

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Exercices pratiques
- Visites techniques
- Remise d'un support pédagogique



OBJECTIFS

Maîtriser toutes les étapes nécessaires à l'élaboration d'un dossier de demande d'acceptation de colis de déchets radioactifs TFA au Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires).



PROFIL STAGIAIRES

Techniciens, ingénieurs en charge des dossiers de demande d'acceptation de colis de déchets radioactifs TFA.



PRÉREQUIS

Connaissances de base en radioactivité.
Connaissance des déchets.
Connaissance des spécifications.

Stages préalables conseillés :

AF1.1.1 page 8
AF1.1.2 page 9
AF2.1.2 page 10



CODE STAGE

AF2.2.2



DURÉE

2 jours



DATES ET LIEU

Dates : 5 et 6 juin 2018 ;
27 et 28 novembre 2018.

Lieu : Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (10)



TARIFS

1 596 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)

FORMATION ÉLARGIE

Maîtriser l'ensemble de la chaîne de prise en charge des déchets TFA et FMA-VC



OBJECTIFS

Maîtriser les aspects opérationnels de la prise en charge des colis de déchets, les spécifications et le processus d'agrément et d'acceptations des colis.



PROFIL STAGIAIRES

Tous profils.



PRÉREQUIS

Connaissances de base en radioactivité.
Connaissance des déchets.

Stages préalables conseillés :

AF1.1.1 page 8

AF1.1.2 page 9



CODE STAGE

AF3.1.1



DURÉE

4 jours



DATES ET LIEU

Dates : du 12 au 15 juin 2018 ;
du 4 au 7 décembre 2018.

Lieu : Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (10)



TARIFS

3 024 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)



Déchets radioactifs en provenance d'un laboratoire

PROGRAMME

■ Les fondamentaux

- Les bases de la gestion des déchets radioactifs
- La réglementation, les acteurs, les filières
- Les bases de la classification des déchets radioactifs
- Le fonctionnement des Centres industriels de l'Andra dans l'Aube
 - Présentation générale, capacités et caractéristiques du Centre de stockage de l'Aube (CSA) et du Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires)
 - Les concepts de stockage
 - Les ateliers de traitement/conditionnement des déchets
 - Le stockage

■ Les modalités de gestion des déchets

- Les spécifications applicables aux colis de déchets radioactifs FMA-VC
- Les spécifications applicables aux colis de déchets radioactifs TFA
- Les référentiels applicables
- Les exigences techniques générales

- Les exigences et critères d'acceptation radiologiques et chimiques
- Les conditionnements et les exigences particulières par type de colis

■ Le processus d'agrément et d'acceptation pour une filière opérationnelle

- Le processus d'agrément et d'acceptation des déchets radioactifs FMA
- Le processus d'acceptation des déchets radioactifs TFA
- Le processus de traitement et de suivi des constats et non-conformités

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Visites techniques des sites (traitement et stockage des déchets)
- Illustration sur le terrain des critères d'acceptation des colis
- Exercices pratiques
- Remise d'un support pédagogique

Réussir la prise en charge de vos déchets radioactifs (déchets relevant du guide d'enlèvement)



OBJECTIFS

Maîtriser les spécifications de prise en charge et leurs enjeux, des déchets radioactifs produits dans le cadre d'activités non électronucléaires (guide d'enlèvement, hors paratonnerres).



PROFIL STAGIAIRES

Techniciens, ingénieurs, PCR en charge de la gestion des déchets radioactifs des secteurs non électronucléaires (hôpitaux, universités, laboratoires de recherche, industries...) relevant du guide d'enlèvement.



PRÉREQUIS

Connaissances de base en radioactivité.



CODE STAGE

AF4.1.1



DURÉE

1 jour



DATES ET LIEU

Lyon (69) : 18 septembre 2018.

Châtenay-Malabry (92) : 11 décembre 2018.



TARIFS

609 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)



Colis de déchets radioactifs collectés

PROGRAMME

- Connaître l'Andra et les centres de stockage de déchets radioactifs
- Connaître les déchets radioactifs non électronucléaires et la réglementation qui les régit
- De la collecte au stockage : comprendre les étapes de la prise en charge de vos déchets
- S'approprier le guide d'enlèvement et les spécifications pour la prise en charge des déchets radioactifs non électronucléaires
 - Emballages, règles de conditionnement des déchets radioactifs et d'étiquetage des colis, contrôles
 - Critères d'acceptation radiologiques et physico-chimiques
 - Déchets interdits
- Connaître le processus d'accord préalable (déchets présentant des caractéristiques particulières qui ne permettent pas leur classement dans une catégorie du guide)
- Disposer des éléments essentiels sur la réglementation transport des matières dangereuses (ADR) et la conformité des colis
- Connaître le processus de collecte (vos obligations, la demande d'enlèvement et son organisation)
- Connaître le processus de surveillance exercé par l'Andra après prise en charge et le processus de gestion des litiges
- Connaître la réglementation et le processus de prise en charge des sources scellées orphelines
- Savoir quelles démarches effectuer pour la prise en charge des déchets d'assainissement et/ou de démantèlement



Calendrier

JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
LUN 1	JOUR DE L'AN	01	JEU 1			JEU 1			D 1			MAR 1	FÊTE DU TRAVAIL		VEN 1		
MAR 2			VEN 2			VEN 2			LUN 2	PÂQUES	14	MER 2			SAM 2		
MER 3			SAM 3			SAM 3			MAR 3			JEU 3			D 3		
JEU 4			D 4			D 4			MER 4			VEN 4			LUN 4		23
VEN 5			LUN 5		06	LUN 5		10	JEU 5			SAM 5			MAR 5	AF2.2.2 (10)	
SAM 6			MAR 6			MAR 6			VEN 6			D 6			MER 6		
D 7			MER 7			MER 7			SAM 7			LUN 7		19	JEU 7		
LUN 8		02	JEU 8			JEU 8			D 8			MAR 8	VICTOIRE 1945		VEN 8		
MAR 9			VEN 9			VEN 9			LUN 9		15	MER 9			SAM 9		
MER 10			SAM 10			SAM 10			MAR 10			JEU 10	ASCENSION		D 10		
JEU 11			D 11			D 11			MER 11			VEN 11			LUN 11		24
VEN 12			LUN 12		07	LUN 12		11	JEU 12			SAM 12			MAR 12	AF3.1.1 (10)	
SAM 13			MAR 13			MAR 13	AF2.1.1 (10)		VEN 13			D 13			MER 13		
D 14			MER 14			MER 14			SAM 14			LUN 14		20	JEU 14		
LUN 15		03	JEU 15			JEU 15			D 15			MAR 15			VEN 15		
MAR 16			VEN 16			VEN 16			LUN 16		16	MER 16			SAM 16		
MER 17			SAM 17			SAM 17			MAR 17			JEU 17			D 17		
JEU 18			D 18			D 18			MER 18			VEN 18			LUN 18		25
VEN 19			LUN 19		08	LUN 19		12	JEU 19			SAM 19			MAR 19		
SAM 20			MAR 20			MAR 20			VEN 20			D 20			MER 20		
D 21			MER 21			MER 21			SAM 21			LUN 21	PENTECÔTE	21	JEU 21		
LUN 22		04	JEU 22			JEU 22			D 22			MAR 22			VEN 22		
MAR 23			VEN 23			VEN 23			LUN 23		17	MER 23			SAM 23		
MER 24			SAM 24			SAM 24			MAR 24			JEU 24			D 24		
JEU 25			D 25			D 25			MER 25			VEN 25			LUN 25		26
VEN 26			LUN 26		09	LUN 26		13	JEU 26			SAM 26			MAR 26		
SAM 27			MAR 27			MAR 27	AF2.1.2 (10)		VEN 27			D 27			MER 27		
D 28			MER 28			MER 28			SAM 28			LUN 28		22	JEU 28		
LUN 29		05				JEU 29			D 29			MAR 29	AF2.2.1 (10)		VEN 29		
MAR 30						VEN 30			LUN 30		18	MER 30			SAM 30		
MER 31						SAM 31						JEU 31					

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
D 1			MER 1			SAM 1			LUN 1		40	JEU 1	TOUSSAINT		SAM 1		
LUN 2		27	JEU 2			D 2			MAR 2	AF1.1.2 (10)		VEN 2			D 2		
MAR 3			VEN 3			LUN 3		36	MER 3			SAM 3			LUN 3		49
MER 4			SAM 4			MAR 4			JEU 4			D 4			MAR 4	AF3.1.1 (10)	
JEU 5			D 5			MER 5			VEN 5			LUN 5		45	MER 5		
VEN 6			LUN 6		32	JEU 6			SAM 6			MAR 6			JEU 6		
SAM 7			MAR 7			VEN 7			D 7			MER 7			VEN 7		
D 8			MER 8			SAM 8			LUN 8		41	JEU 8			SAM 8		
LUN 9		28	JEU 9			D 9			MAR 9	AF2.1.1 (10)		VEN 9			D 9		
MAR 10			VEN 10			LUN 10		37	MER 10			SAM 10			LUN 10		50
MER 11			SAM 11			MAR 11			JEU 11			D 11	ARMISTICE 1918		MAR 11	AF4.1.1 (92)	
JEU 12			D 12			MER 12			VEN 12			LUN 12		46	MER 12		
VEN 13			LUN 13		33	JEU 13			SAM 13			MAR 13			JEU 13		
SAM 14	FÊTE NATIONALE		MAR 14			VEN 14			D 14			MER 14			VEN 14		
D 15			MER 15	ASSOM- PTION		SAM 15			LUN 15		42	JEU 15			SAM 15		
LUN 16		29	JEU 16			D 16			MAR 16	AF2.1.2 (10)		VEN 16			D 16		
MAR 17			VEN 17			LUN 17		38	MER 17			SAM 17			LUN 17		51
MER 18			SAM 18			MAR 18	AF4.1.1 (69)		JEU 18			D 18			MAR 18		
JEU 19			D 19			MER 19			VEN 19			LUN 19		47	MER 19		
VEN 20			LUN 20		34	JEU 20			SAM 20			MAR 20	AF2.2.1 (10)		JEU 20		
SAM 21			MAR 21			VEN 21			D 21			MER 21			VEN 21		
D 22			MER 22			SAM 22			LUN 22		43	JEU 22			SAM 22		
LUN 23		30	JEU 23			D 23			MAR 23			VEN 23			D 23		
MAR 24			VEN 24			LUN 24		39	MER 24			SAM 24			LUN 24		52
MER 25			SAM 25			MAR 25	AF1.1.1 (92)		JEU 25			D 25			MAR 25	NOËL	
JEU 26			D 26			MER 26			VEN 26			LUN 26		48	MER 26		
VEN 27			LUN 27		35	JEU 27			SAM 27			MAR 27	AF2.2.2 (10)		JEU 27		
SAM 28			MAR 28			VEN 28			D 28			MER 28			VEN 28		
D 29			MER 29			SAM 29			LUN 29		44	JEU 29			SAM 29		
LUN 30		31	JEU 30			D 30			MAR 30			VEN 30			D 30		
MAR 31			VEN 31						MER 31						LUN 31		01



Formations « initiation »



Formations « spécialisées »



Formations « élargies »

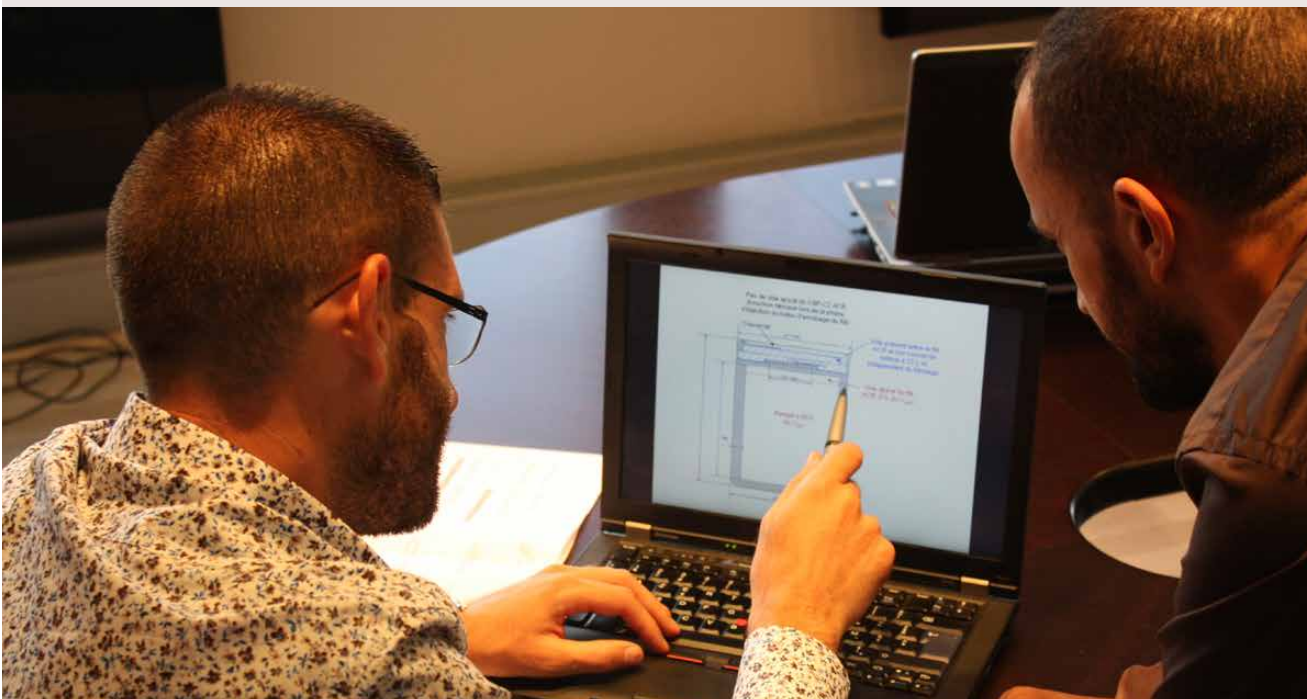


Guide d'enlèvement

Vacances scolaires :

Zone A Zone B Zone C

Les formations **sur mesure** et **intra entreprise**



L'équipe pédagogique de l'Andra se mobilise pour répondre à vos besoins spécifiques :

- Nous pouvons concevoir des formations en déclinant et adaptant l'ensemble de nos thématiques
- Nous pouvons également réaliser des formations en intra entreprise

Contactez-nous pour que nous construisions ensemble votre projet de formation.

Découvrez également sur notre site internet www.andra.fr :

- Le programme
- Les informations pratiques

Votre contact Emmanuelle Canon est à votre écoute et joignable aux coordonnées suivantes :

E-mail : formation@andra.fr

► N°Cristal 09 69 39 77 24

APPEL NON SURTAXE



Bulletin d'inscription



Andra, 1/7 rue Jean Monnet 92298 Châtenay-Malabry Cedex

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 19610 92 auprès du préfet de la région d'Île-de-France

Contact formation :  **N°Cristal 09 69 39 77 24** ou E-mail : formation@andra.fr

APPEL NON SURTAXE

STAGE

Code du stage Date
Lieu Prix HT € + TVA au taux en vigueur

ENTREPRISE

Raison sociale
Adresse
Siret N° identifiant TVA

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Nom Prénom
Fonction
E-mail Téléphone

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

PARTICIPANT N° 1 (Si d'autres participants, renseigner la page 2)

Nom Prénom
Fonction
E-mail*
Téléphone

FACTURATION (coordonnées de l'établissement à indiquer si différentes)

Nom de l'établissement
Siret N° identifiant TVA
Adresse
Personne à contacter
Téléphone
E-mail

Je déclare avoir pris connaissance de vos conditions générales de vente et les accepte sans réserve.

Date Signature
Nom
Fonction

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des relations de l'Andra avec ses clients ou prospects. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en nous écrivant ou en vous adressant à notre contact formation. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Cachet de la société

* La communication de votre e-mail est nécessaire pour vous permettre de recevoir votre convocation.



PARTICIPANT N°2

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°3

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°4

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°5

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°6

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°7

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°8

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°9

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°10

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°11

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°12

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°13

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°14

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°15

Nom Prénom
Fonction
E-mail* Téléphone

Conditions générales de vente

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les pré-inscriptions peuvent être effectuées par téléphone ou e-mail. L'inscription est définitive après réception par l'Andra du bulletin d'inscription dûment renseigné et signé par le client, au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session.

L'Andra se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session, sans qu'aucune indemnité ne soit exigible par le client.

2. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription, indiqués en € HT, couvrent la participation à l'ensemble des activités programmées ainsi que la documentation remise. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement et d'hébergement.

Par ailleurs, les frais de déjeuner lorsque ceux-ci se déroulent au sein des établissements de l'Andra sont pris en charge par l'Andra.

3. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION – REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

- Le client peut annuler son inscription sans frais si l'Andra en est informée par écrit au plus tard trente (30) jours calendaires avant la date de début de la session de formation.
- Dans le cas où l'annulation intervient entre trente (30) et quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session de formation, l'Andra facture 30 % des frais d'inscription au client.
- Dans le cas où l'annulation intervient moins de quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session, l'Andra facture 100 % des frais d'inscription au client.
- En cas d'absence ou d'abandon par le participant au cours de la session, les frais d'inscription sont payables en totalité.

L'Andra offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Sous la condition d'être compatible avec les procédures d'accès aux sites concernés (Andra et autres), le remplacement d'un participant en précisant les nom, prénom et coordonnées du remplaçant, est possible jusqu'à la veille du stage pour le site de Châtenay-Malabry et au plus tard 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation pour les autres sites (Andra et autres), délai nécessaire pour les procédures d'accès aux installations.

En cas de compatibilité, ce remplacement est accepté sans indemnité si le site de Châtenay-Malabry de l'Andra est prévenu au moins quinze (15) jours calendaires avant le début du stage, avec une indemnité forfaitaire de quatre-vingt (80) € si le site de Châtenay-Malabry de l'Andra est prévenu moins de quinze (15) jours calendaires avant le début du stage.

Ce délai de prévenance et l'indemnité attachée sont portés à trente (30) jours calendaires pour les autres sites (Andra et autres).

4. SOUS-TRAITANCE

L'Andra est autorisée à sous-traiter tout ou partie de la prestation. L'Andra demeure seule responsable à l'égard du client de la prestation réalisée par son sous-traitant.

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur applicable concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement est celui du lieu où se déroule le stage.

6. ATTESTATION

Une attestation de présence de formation personnalisée est envoyée à chaque participant à l'issue de la session de formation au responsable de l'inscription.

7. FACTURATION – RÈGLEMENT

Lorsque la domiciliation du client se situe en France, les factures sont établies à l'issue des sessions de formation. Elles sont réglées par le client sans escompte, à trente (30) jours de leur réception. Lorsque la domiciliation du client se situe en dehors du territoire national, les factures sont établies à la réception par l'Andra du bulletin d'inscription dûment complété. Elles sont réglées par le client, sans escompte et sans délai, dès leur réception. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de quarante (40) € en application de l'article D. 441-5 du code de commerce, exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

8. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DE L'ANDRA

La responsabilité de l'Andra ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à l'Andra.

La responsabilité de l'Andra est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. Elle est plafonnée au prix payé par le client au titre de la formation.

La responsabilité de l'Andra ne saurait être engagée au titre de tout autre dommage.

L'Andra ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents quels qu'en soient la forme et le support (papier, électronique, numérique, orale,...) utilisés par l'Andra pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'Andra. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune modification, reproduction, représentation, cession, exploitation ou publication en tout ou partie sans l'accord préalable et écrit de l'Andra. Le seul droit consenti est un droit d'utilisation à des fins personnelles et non commerciales, aux frais et risques du client. Le client sera seul responsable des dommages causés aux matériels, au personnel, au réseau informatique, ou de pertes d'exploitation ou de chance, subis par lui-même ou causés à un tiers et survenus du fait ou à l'occasion de ladite utilisation.

10. CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage à garder confidentiels les informations et documents de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été remis par l'autre partie ou auxquels elle pourrait avoir accès au cours de la réalisation de la formation ou lors des échanges intervenus antérieurement à cette formation.

11. LOI APPLICABLE – RÈGLEMENT DES LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera porté devant le tribunal de commerce de Nanterre auquel il fait expressément attribution de juridiction.

Plans d'accès

Siège social de l'Andra
1/7 rue Jean-Monnet
92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX
Tél. : 01 46 11 80 00

Depuis PARIS/PORTE D'ORLÉANS : (A)

Rejoindre la PORTE D'ORLÉANS puis emprunter la N20 direction ANTONY. À la CROIX DE BERNY, prendre à droite direction CHÂTENAY-MALABRY puis au CARREFOUR DE L'EUROPE emprunter la D67 direction SCEAUX CENTRE (puis voir loupe).

Depuis PARIS/PONT DE SÈVRES : (B)

Rejoindre la N118 direction MEUDON/BIÈVRES. Prendre la sortie 4

VERSAILLES/ROUEN/VÉLIZY puis continuer direction A86/CRÉTEIL. Prendre la sortie CHÂTENAY-MALABRY. Emprunter la D986 vers CHÂTENAY-MALABRY puis la D67 vers SCEAUX CENTRE (puis voir loupe).

Depuis AÉROPORT CHARLES-DE-GAULLE : (C)

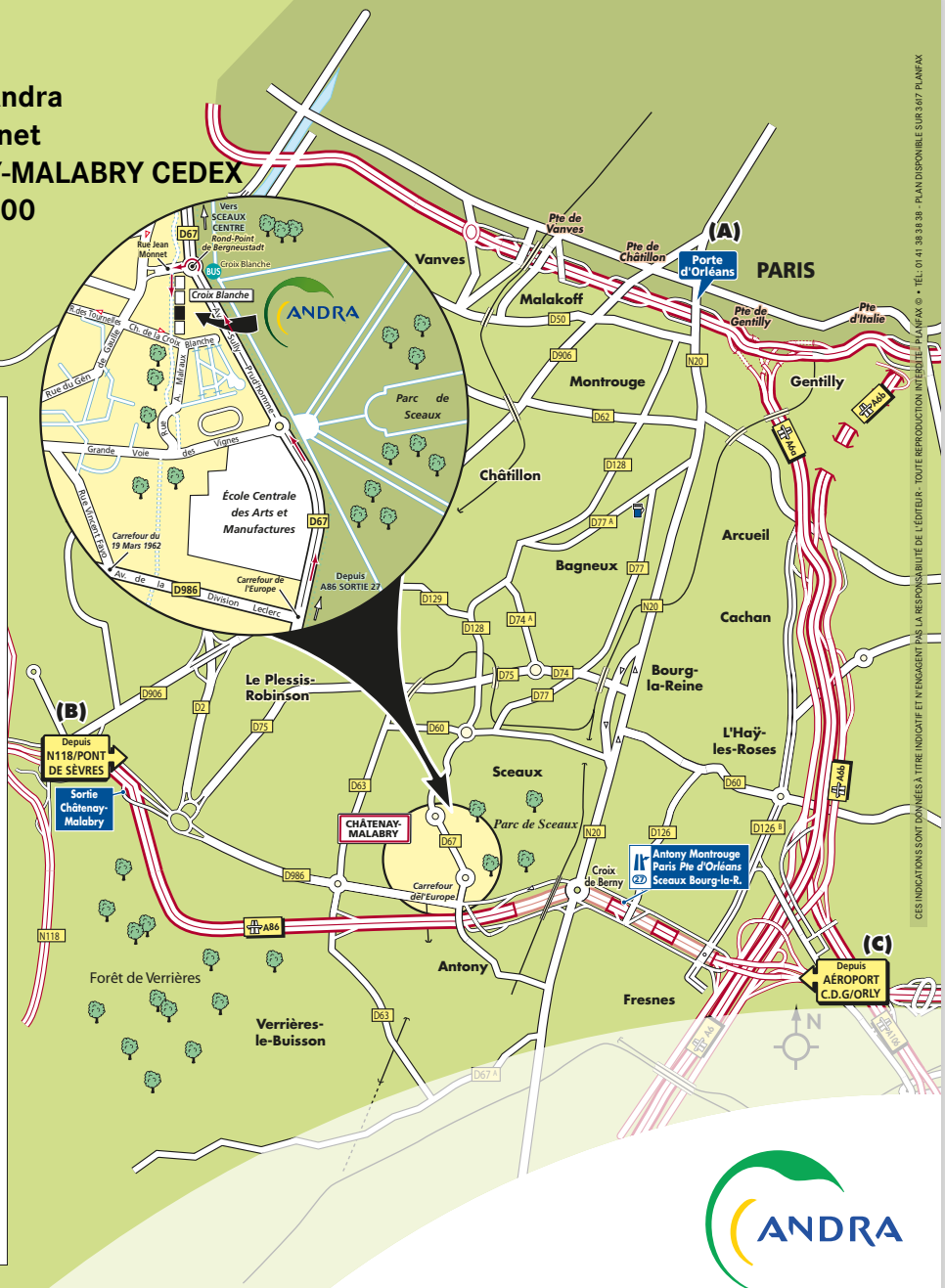
Rejoindre l'A1 direction PARIS puis l'A3 direction PARIS/PTE DE BAGNOLET. Prendre l'A86 direction FONTENAY-S-BOIS/CRÉTEIL puis l'A4 direction PARIS/PTE DE BERCY. Continuer sur l'A86 direction CRÉTEIL/VERSAILLES puis emprunter la sortie 27 ANTONY/MONTROUGE/PARIS/PORTE D'ORLÉANS/SCEAUX/BOURG-LA-REINE. À la CROIX DE BERNY, prendre la direction de CHÂTENAY-MALABRY puis au CARREFOUR DE L'EUROPE emprunter la D67 en direction SCEAUX CENTRE (puis voir loupe).

Depuis AÉROPORT D'ORLY : (C)

Rejoindre la N7 direction VILLEJUIF/CRÉTEIL. Prendre l'A86 direction VERSAILLES. Emprunter la sortie 27 ANTONY/MONTROUGE/PARIS/PORTE D'ORLÉANS/SCEAUX/BOURG-LA-REINE puis à la CROIX DE BERNY, prendre en face en direction de CHÂTENAY-MALABRY. Au CARREFOUR DE L'EUROPE emprunter la D67 en direction SCEAUX CENTRE (puis voir loupe).

Transports en Commun :

Prendre le RER B direction ST-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE. Arrêt ANTONY
 Prendre ensuite le bus n° 395 direction CLAMART. Arrêt CROIX BLANCHE.



Centre de stockage de l'Aube BP7 - 10200 Soulaïnes-Dhuys Tél. : 03 25 92 33 00

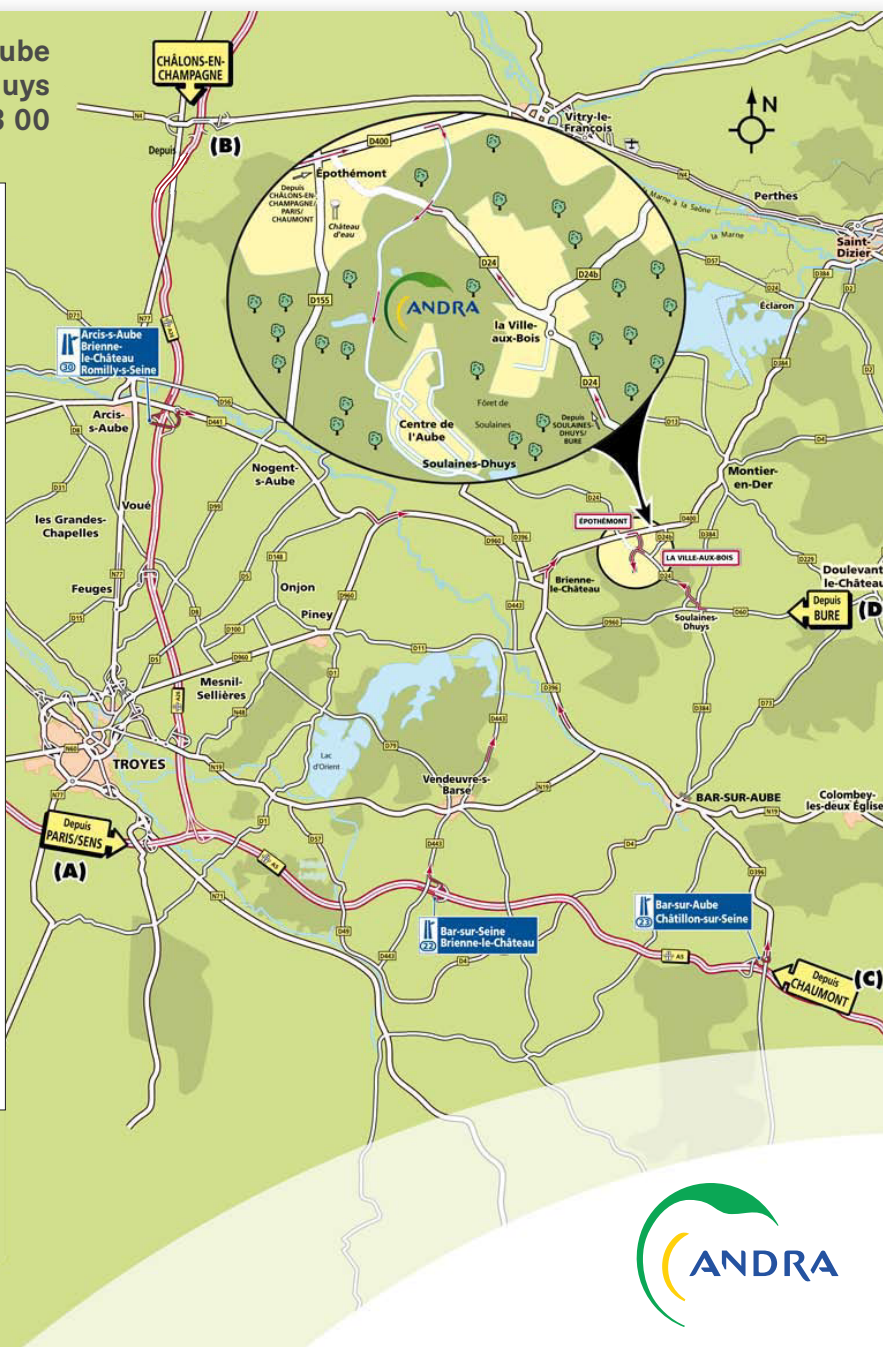
Depuis PARIS (VIA SENS) : (A) Rejoindre l'A5 en direction de TROYES puis emprunter la sortie 22 BAR-SUR-SEINE/BRIENNE-LE-CHÂTEAU. Prendre la D443 jusqu'à VENDEUVRE-SUR-BARSE puis jusqu'à BRIENNE-LE-CHÂTEAU. À BRIENNE, emprunter la D400 direction MONTIER-EN-DER/SAINT-DIZIER jusqu'à ÉPOTHÉMONT. À la sortie du village, suivre la direction CENTRE DE L'AUBE (puis voir loupe).

Depuis CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE : (B) Rejoindre l'A26 en direction de TROYES puis emprunter la sortie 30 ARCIS-S-AUBE/BRIENNE-LE-CHÂTEAU/ROMILLY-S-SEINE. Prendre la D441 puis la D960 en direction de BRIENNE-LE-CHÂTEAU. À BRIENNE, emprunter la D400 direction MONTIER-EN-DER/SAINT-DIZIER jusqu'à ÉPOTHÉMONT. À la sortie du village, suivre la direction CENTRE DE L'AUBE (puis voir loupe).

Depuis CHAUMONT : (C) Rejoindre l'A5 en direction de TROYES puis emprunter la sortie 23 BAR-S-AUBE/CHÂTILLON-S-SEINE. Prendre la D396 en direction de BAR-S-AUBE puis jusqu'à BRIENNE-LE-CHÂTEAU. À BRIENNE, emprunter la D400 direction MONTIER-EN-DER/SAINT-DIZIER jusqu'à ÉPOTHÉMONT. À la sortie du village, suivre la direction CENTRE DE L'AUBE (puis voir loupe).

Depuis BURE - LABORATOIRE SOUTERRAIN DE L'ANDRA : (D) Rejoindre la D60 en direction de JOINVILLE/DOMMARTIN-LEFRANC/DOULEVANT-LE-CHÂTEAU/SOULAINES-DHUYS. À SOULAINES-DHUYS, emprunter la D24 vers ÉPOTHÉMONT et tourner à gauche en direction du CENTRE DE L'AUBE (puis voir loupe).

Coordonnées GPS :
Latitude : + 48° 23' 59.47"
Longitude : + 4° 39' 59.87"



■ Pour toute question
sur les modalités pratiques :

► N°Cristal 09 69 39 77 24

APPEL NON SURTAXE

E-mail : formation@andra.fr



Créée en 1991, l'Andra est un établissement public à caractère industriel et commercial.

Expert référent dans la gestion des déchets radioactifs, l'Agence déploie son savoir-faire pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions industrielles sûres afin de protéger les générations présentes et futures de l'impact de ces déchets.

De la collecte au stockage, l'Andra propose à ses clients des solutions innovantes et adaptées pour une gestion optimisée de leurs déchets.



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

www.andra.fr